



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassin Hydrographique de la VESDRE

**P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :**

**aide** Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

**PASH DRESSE PAR :**  
La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)  
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction  
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration  
Jean-Luc LEBURNE, Conseiller, S.P.G.E.

**VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA VESDRE**  
Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme  
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN  
Elio DI RUPO

Feuille n° 6/15  
Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**  
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)

de 2.000 EH et plus (Ia)  
habitat ou écopt. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

**Assainissement autonome**  
Assainissement autonome (II) : habitat ou écopt. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale  
Assainissement autonome communal (Ib) : habitat ou écopt. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale  
Assainissement transitoire (III) : habitat ou écopt. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (\*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin  
(\*) PDS : plan de secteur

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**  
existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage  
Collecteur sous pression  
Collecteur gravitaire  
Egout sous pression  
Egout gravitaire

**Cas particuliers**  
A diagnostiquer - A rénover  
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées  
Eau de surface ayant fonction de collecteur  
Canalisation spécifique en assainissement autonome  
Canalisation d'eau claire existante  
Canalisation d'eau claire à réaliser

**TRAITEMENT DES EAUX USEES**  
Station d'épuration  
Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser  
Station à statut particulier existante, adjugée ou en construction, à réaliser, à déclasser

**AUTRES PROBLEMATIQUES**  
Dévergement - Exhaure  
Station de pompage  
Bassin d'orage existant, adjugé ou en construction, à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**  
Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)  
Captage public  
Zones de protection de captage arrêtées  
Prévention rapprochée (Ia)  
Prévention éloignée (Ib)  
Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 01/06/2002)  
Navigable 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>ème</sup> catégorie  
3<sup>ème</sup> catégorie non classé, Cours voûtés

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/06/2004)  
Point ou zone de baignade  
Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)  
Nature 2000

**Limite naturelle :**  
● Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGTLP**  
Plan de secteur (Mise à jour : 29/12/2004)  
Les zones qui s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.  
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGTLP.  
L'attribution de nouveaux fonds de plans IGN pour améliorer des impositions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**  
--- Limite communale

**SOURCE IGN**  
Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)  
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)  
Remarque : ce document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.  
Autorisation de reproduction : convention TS 03304

Déclive des données cartographiques : MWW-DGRNE, MWW-DGTLP, IGN  
Traitement des données : OEA et SPGE

